

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 Octobre 2023

Nombre de membres afférents au conseil syndical : 29
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents à la séance : 22
Nombre de membres votants : 22
Date de la convocation : 12/10/2023

Présents :

Abergement-de-Varey : Mrs Laurent ROBERT, Stéphane JUENET et Phillipe DEYGOUT - délégués titulaires

Ambérieu-en-Bugey : Mrs Thierry DEROUBAIX, Philippe DI PERNA, Christian DEBOISSIEUX, Joël GUERRY et Jean-Marc RIGAUD - délégués titulaires

Ambronay : Mme Delphine DANIOU-BLANC - déléguée titulaire et Mrs Ben-Amar NASSIA et Pascal SIMON - délégués titulaires

Château-Gaillard : Mrs Jean-Pierre THIBAUD et Éric VINCONNEAU - délégués titulaires

Douvres : Guy BELLATON - délégué titulaire

Saint-Denis-en-Bugey : Yvon BABLON et Salvador PARINI - Pascal COLLIGNON pouvoir à M BABLON, délégués titulaires

Saint-Rambert-en-Bugey : M Gilbert BOUCHON - délégué titulaire et Mme Josiane CANARD - déléguée titulaire pouvoir à M BOUCHON

Torcieu : Mme Estelle BARBARIN - déléguée titulaire, Mrs Giacomo VALERIOTI et Patrick COUPRIE - délégués titulaires

Excusés :

Douvres : M. Nicolas BARRIER et M. Serge BAILLY

Saint-Rambert-en-Bugey : M. Alexandre LARDAUD

Absents :

Ambutrix : Mrs Dominique DELOFFRE, Norbert DAMIANS et Jean-Claude JOBEZ

Château-Gaillard : Mme Laëtizia VIEIRA

Secrétaire de séance : Delphine DANIOU-BLANC

20/ Choix du titulaire et notification du marché de travaux pour l'opération de « Réhabilitation des réseaux humides et Aménagement de voirie, Hameau du Chauchay à Torcieu ».

M le Président explique en préambule que selon les règles établies par le STEASA, le rapport d'analyse des offres a été présenté aux membres de la commission de travaux le 19/10/2023.

M le Président, expose que le STEASA a lancé une consultation pour répondre aux besoins de l'opération de « Réhabilitation des réseaux humides et Aménagement de voirie, Hameau du Chauchay à Torcieu ».

La passation du marché a été réalisée en procédure adaptée (MAPA) en application du code de la commande publique.

Un avis d'appel à la concurrence a été déposé sur la plateforme des marchés de l'Ain le 13/07/2023, avec une date limite de remise des offres fixée au 18/08/2023 à 12h.

Un avis a été publié au journal de la voix de l'Ain et sur le site internet du STEASA le 14/07/2023.

4 entreprises ont déposé une offre.

Après analyse des candidatures :

Il apparait malgré les demandes de renseignements complémentaires qu'une entreprise n'a pu fournir ni sa qualification, ni de référence similaire.

Selon le code de la commande publique Art R2144.7 : si un candidat ne satisfait pas aux conditions de participations fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

3 entreprises présentent une offre pouvant être analysée.

Après analyse des offres et négociation :

Il apparait que le groupement BRUNET TP / SOCATRA, à présenter l'offre technico-économique la plus avantageuse au regard des critères annoncés dans le règlement de consultation.

M le Président propose au comité syndical :

- De déclarer la candidature de l'entreprise ne satisfaisant pas aux conditions de participations irrecevable,
- D'attribuer le marché relatif aux travaux pour la « Réhabilitation des réseaux humides et Aménagement de voirie, Hameau du Chauchay à Torcieu » au groupement ayant proposé l'offre technico-économique la plus avantageuse, soit au groupement BRUNET TP / SOCATRA,
- De l'autoriser à signer le marché correspondant et à procéder à sa mise au point en vue de la notification,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Déclare** la candidature de l'entreprise ne satisfaisant pas aux conditions de participations irrecevable,
- **Attribue** le marché relatif aux travaux pour la « Réhabilitation des réseaux humides et Aménagement de voirie, Hameau du Chauchay à Torcieu » au groupement ayant proposé l'offre technico-économique la plus avantageuse, soit au groupement BRUNET TP / SOCATRA,
- **Autorise** à signer le marché correspondant et à procéder à sa mise au point en vue de la notification,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré le 19/10/2023

Le Président,

Thierry DEROUBAIX

Syndicat de Traitement des Eaux
d'Ambérieu et son Agglomération

STEASA

Accusé de réception en préfecture
001-250101838-20231020-20-2023-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2023